



**COMMUNE DE MACHECOUL-SAINT-MEME**

**APPEL A PROJET**

**ORGANISATION ET GESTION**

**DU MARCHE DE NOEL**

-

**LES HIVERN'HALLES 2026**

Samedi 12 et dimanche 13 décembre

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

---

Date et heure limite de remise du projet :  
**7 septembre 2026**

---

## **SOMMAIRE**

### **1. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DU PROJET**

- 1.1 Présentation de la ville
- 1.2 Définition du projet
- 1.3 Objectifs et attentes générales du projet

### **2. CARACTERISTIQUES DU PROJET**

- 2.1 Le domaine public mis à disposition
- 2.2 Condition d'exploitation
- 2.3 Sécurité, accès et circulation

### **3. ORGANISATION DE LA PROCEDURE**

- 3.1 Documents de la consultation
- 3.2 Visite du site
- 3.3 Pièces à fournir
- 3.4 Remise des candidatures et projets
- 3.5 Critères de sélection
- 3.6 Calendrier prévisionnel

### **ANNEXES**

- 1. Visuels du site et plan

## **1. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DU PROJET**

### **1.1 PRESENTATION DE LA VILLE**

Machecoul-Saint-Même est située au Sud de la Loire Atlantique. Elle fait partie de l'EPCI Sud Retz Atlantique Communauté.

La population communale approche les 8000 habitants. La ville de Machecoul-Saint-Même est célèbre par ses patrimoines culturels et naturels.

### **1.2 DEFINITION DU PROJET**

Le Marché de Noël s'inscrit dans le cadre des Hivern'Halles, un évènement qui existe depuis plus de 20 ans - c'est un événement festif, fédérateur et utile, à l'approche des fêtes de fin d'année. Il répond à plusieurs objectifs, à la fois culturels, sociaux, éducatifs et économiques, selon le cadre dans lequel il est organisé.

A cette occasion, la ville souhaite l'organisation d'un Marché de Noël dont la gestion peut être assurée par une ASSOCIATION.

### **1.3 Objectifs et attentes générales du projet**

Le candidat devra impérativement être une ASSOCIATION de Loi 1901 à but non lucratif dont le siège social est situé sur la COMMUNE de Machecoul-Saint-Même,

L'ASSOCIATION devra proposer une méthodologie claire et un savoir-faire dans l'organisation d'évènements.

La ville reste coordinatrice et porteur du projet Hivern'Halles. Elle se charge des animations, ainsi que de la restauration sous les halles (en partenariat avec des associations).

## **2. CARACTERISTIQUES DU PROJET**

### **2.1 LE DOMAINE PUBLIC MIS A DISPOSITION**

Une partie des Halles de Machecoul-Saint-Même, située dans le centre-ville de Machecoul-Saint-Même.

La mise à disposition du site est gratuite conformément à une délibération n° 126\_14092023\_353 du 14 septembre 2023 accordant la gratuité d'occupation du domaine public aux associations à but non lucratif qui organisent des événements dans la ville et ainsi concourent à son animation et à son dynamisme

La surface mise à disposition permet d'accueillir le Marché de Noël.

Le site est couvert et fermé par des bâches durant la durée de l'évènement et des moquettes couvrent le sol. Son accès se fait par les rues adjacentes, des parkings se trouvent autour du site.

## 2.2 CONDITIONS D'EXPLOITATION

### Cadre règlementaire et responsabilité :

Le projet s'inscrira dans le cadre d'une **convention de partenariat** entre L'ASSOCIATION retenue et la ville de Machecoul-Saint-Même.

### Durée et modalités de la convention :

La convention de partenariat prendra effet à la date de la signature et jusqu'au lundi 14 décembre 2026.

La convention fixera les modalités de relations entre la ville et L'ASSOCIATION, notamment concernant les obligations réciproques de chacun.

### Jours et horaires d'exploitation :

L'ASSOCIATION aura à sa disposition une partie du site des halles du vendredi 11 décembre (14h) au lundi 14 décembre (22h) 2026.

Date de l'évènement : samedi 12 décembre (10h à 20h) et dimanche 13 décembre (10h à 18h).

### Cadre logistique

L'ASSOCIATION prend les espaces mis à disposition dans l'état où ils se trouvent, après établissement d'un état des lieux avec les services de la COMMUNE.

La COMMUNE met à disposition 30 emplacements de 2,50 m linéaires sur 2,50 m de profondeur- voir implantation de l'année 2025 du site en Annexe 1.

La COMMUNE met à disposition de l'ASSOCIATION le matériel suivant : tables/chaises/grilles  
Des branchements électriques sont à disposition.

L'ASSOCIATION est donc responsable de l'organisation du Marché de Noël. À ce titre, elle :

- établit la fiche d'inscription des exposants selon la réglementation en vigueur ;
- gère les inscriptions, les encaissements et les relations avec les exposants ;
- informe les participants sur les modalités de participation et l'organisation du marché ;
- assure promotion et la communication autour de l'inscription au marché de Noël.

L'ASSOCIATION s'engage à sélectionner uniquement des exposants professionnels disposant d'un statut en règle (artisans, commerçants, artistes-auteurs, producteurs) proposant des créations ou produits artisanaux de qualité.

## 2.3 SECURITE, ACCES ET CIRCULATION

### Sécurité :

La sécurité sur le site du marché de Noël et le gardiennage de ses installations sont assurés par la ville.

### Accès et circulation :

L'installation du Marché de Noël ne devra pas entraver l'accessibilité pour les véhicules de sécurité et de secours (pompiers, police, samu, etc.).

La signalétique d'accès aux halles est assurée par la ville. Il en est de même pour les arrêtés de circulation

et de stationnement.

### 3. ORGANISATION DE LA PROCEDURE

#### 3.1 DOCUMENTS DE L'APPEL A PROJET

Le présent appel à projet avec son annexe détaille les caractéristiques du site mis à disposition, les orientations à respecter par l'association dans le cadre de leurs propositions, et le déroulement de la consultation.

Il est mis à disposition sur la page Internet (<https://www.machecoul-saint-meme.fr/blog/actualites/appele-a-projet-organisation-et-gestion-des-hivernhalles-2026/>)

La COMMUNE de Machecoul-Saint-Même peut être amenée à publier des compléments d'information. Les porteurs de projets potentiels sont donc invités à consulter le site de la COMMUNE pour se tenir informés des éventuels compléments d'information.

#### 3.2 VISITE DU SITE

Des créneaux de visite du site pourront être organisés sur place afin que les porteurs de projet puissent se rendre compte de toutes les caractéristiques et contraintes des lieux.

Le ou les candidats ne pourront formuler aucune demande à l'oral ou par téléphone, les éventuelles questions devront être adressées par écrit à l'adresse mail suivante : [associations@machecoul.fr](mailto:associations@machecoul.fr) en indiquant l'objet suivant « Appel à Projet Marché de Noël 2026 ».

#### 3.3 PIECES A FOURNIR

La consultation est ouverte à toutes ASSOCIATIONS dont le siège social réside sur la COMMUNE.

Les porteurs de projets doivent présenter une proposition permettant d'apprécier la solidité de leur dossier, leurs motivations et compréhension des ambitions de la COMMUNE, et leurs références pour l'organisation d'événements.

Les porteurs du projet devront fournir les éléments suivants dans le cadre de leur proposition :

- **La déclaration de leur ASSOCIATION** au Journal Officiel
- **La composition des membres** de leur bureau et **le nombre de bénévoles** au sein de l'association
- **Une note explicative** détaillant :
  - Des références (projets similaires déjà réalisés...)
  - Un plan de financement du projet qui comprendra : Le compte d'exploitation prévisionnel du projet de l'année N ainsi qu'une proposition de montant de tarif pour la location d'un stand pour 2 jours.
- **Une méthodologie de projet et un calendrier prévisionnel** reprenant les étapes de l'organisation en amont.

#### 3.4 REMISE DES CANDIDATURES ET PROJETS

Les propositions seront transmises exclusivement par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [associations@machecoul.fr](mailto:associations@machecoul.fr)

Le document devra être intitulé : « Appel à projet Marché de Noël 2026 ». Les propositions devront être remises au plus tard le 7 septembre 2026.

Les propositions parvenues ultérieurement ne seront pas examinées.

### 3.5 CRITERES DE SELECTION

#### Capacités de l'association – 40 %

- Expérience et références.
- Pertinence du projet

#### Valeurs organisationnelles – 50 %

- Organisation et méthodologie – 25 % : méthodologie, planning et modalités de gestion.
- Moyens humains – 25 % : composition de l'équipe et organisation des ressources humaines.

#### Propositions diverses – 10%

- Décoration du site, communication spécifique...

### 3.6 CALENDRIER PREVISIONNEL

Appel à projet : du 20/07/2026 au 07/09/2026 inclus

Sélection des candidats : du 08/09/2026 au 16/09/2026

Désignation du porteur de projet : le 17 septembre 2026

## Annexe 1 : PLAN et VISUELS DU SITE

### PLAN

PLAN DES HALLES-HIVERN'HALLES 2025

30 exposants  
13 associations



Implantation 2025 – Base de référence, non exhaustive pour 2026

### VISUELS



